



Ville de  
**Kingersheim**

181/2026

## Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 28 avril 2026

Vu Les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu La demande effectuée le 13 avril 2026 par Monsieur VELIKONIA Luc domicilié 73, rue du Noyer à Kingersheim.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins, le vendredi 3 juillet 2026, organisée par Monsieur VELIKONIA Luc, 73, rue du Noyer à Kingersheim, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation dans la rue du Noyer.

### ARRETE

**Article 1** – La rue du Noyer, dans sa section comprise entre la rue Pierre de Coubertin et la rue des Carrières, sera fermée à la circulation de tous véhicules, le vendredi 3 juillet 2026 à partir de 18h00 jusqu'à 3h.

**Article 2** – Monsieur VELIKONIA est chargé de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

- Une pré signalisation « route barrée à 200m » sera mise en place à l'entrée de la rue des Carrières (côté rue de Richwiller).

**Article 3** – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire  
Laurent RICHEL